

**Schuman Paper**

n°822

16 février 2026

**Bernard BOURGET**

# Le déclassement européen de l'agriculture... française

Les manifestations paysannes de l'hiver 2025-2026 sont une réplique amplifiée de celles d'il y a deux ans, principalement en France, en raison notamment de la concurrence entre, d'une part, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs, d'autre part, la Coordination rurale très offensive et la Confédération paysanne.

Ces manifestations se sont focalisées sur deux sujets :

- La gestion de la crise de dermatose nodulaire contagieuse (DNC), plus particulièrement la contestation de l'abattage de la totalité des troupeaux contaminés, bien que cette méthode radicale ait fait la preuve de son efficacité en Savoie et Haute-Savoie où elle a permis d'éradiquer la maladie,
- Le traité de libre-échange entre l'Union européenne et les quatre pays (Brésil, Argentine, Uruguay Paraguay) du MERCOSUR en cours d'approbation.

Elles expriment aussi un très profond malaise chez les agriculteurs français confrontés depuis quelques années à une accumulation de difficultés, que ne connaissent pas avec autant d'intensité ceux des autres États membres. Il convient donc d'analyser les causes de ces difficultés.

Pour Jean-Luc Demarty[1], la cause principale est la perte de compétitivité de l'agriculture française sur le marché européen, qui se traduit par une progression du revenu agricole en France de seulement 17% entre 2010 et 2024, très inférieure à la moyenne européenne (77%) et à celle de l'Espagne (79%), de la Pologne (86%) ou de l'Italie (170%).

Il convient également d'examiner les raisons de l'effondrement de la balance commerciale

agroalimentaire française. Celle-ci n'était positive que de 200 millions d'euros en 2025.

Il faut aussi examiner les raisons de l'effondrement de la balance du commerce agroalimentaire français qui pourrait, en 2025, être déficitaire pour la première fois depuis 1978.

## LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE LA CRISE AGRICOLE FRANÇAISE

L'agriculture française est confrontée depuis quelques années à des crises sanitaires, climatiques et économiques.

Les crises sanitaires concernent les élevages de bovins (la maladie hémorragique épidotique et la dermatose nodulaire contagieuse), d'ovins (fièvre catarrhale ovine) et de volailles (influenza aviaire), alors que les élevages de porcs sont toujours sous la menace de la fièvre porcine africaine.

Le dérèglement climatique pénalise fortement l'agriculture française par les successions de sécheresses, d'inondations et de gels printaniers qu'il entraîne.

Si les crises sanitaires et climatiques frappent aussi les agricultures d'autres États membres, c'est dans le domaine du commerce extérieur que l'agriculture française est manifestement la plus pénalisée, notamment par les attaques de la Chine et des Etats-Unis qui s'en prennent aux vins et spiritueux, le premier poste d'exportation de

[1] Jean-Luc DEMARTY a été successivement directeur général de l'agriculture et du commerce extérieur à la Commission européenne

## Le déclassement européen de l'agriculture... française

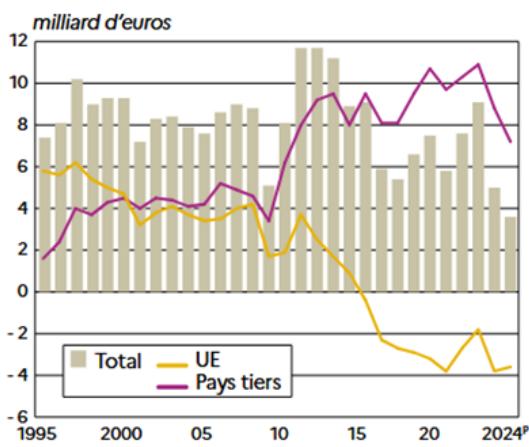
l'agroalimentaire français. Le secteur céréalier, qui est le second poste des exportations agroalimentaires, est victime de la concurrence des pays de la mer Noire et surtout de l'offensive russe pour le blé sur les marchés africains. Le marché algérien a ainsi été perdu en 2025 dans le contexte du contentieux de ce pays avec la France, alors que le prix du blé est actuellement sous

le cours de 200 \$ la tonne, (inférieur au coût moyen de production des agriculteurs français), et que la Commission européenne veut taxer les importations d'engrais azotés en provenance de la Russie et de la Biélorussie dans le cadre du mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières.

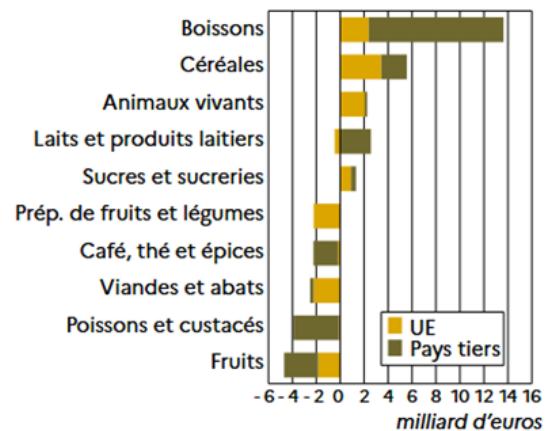
### LA PERTE DE COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

#### Solde de la balance commerciale agroalimentaire française avec l'UE et les pays tiers

• De 1995 à 2024<sup>p</sup>



• Pour quelques produits représentatifs en 2024<sup>p</sup>



Champ : France y compris DOM à partir de 1997 ; UE à 27.  
Source : Douanes - 24 premiers chapitres de la NC

agreste | GRAPH'AGRI 2025 127

L'évolution du solde de la balance agroalimentaire de la France montre une inquiétante détérioration au sein de l'Union européenne depuis le début des années 2010.

Les élargissements successifs de l'Union européenne à l'Espagne et au Portugal, puis aux pays d'Europe centrale et orientale, qui ont des coûts de main d'œuvre nettement inférieurs à ceux de la France et ont bénéficié d'aides européennes pour moderniser leur agriculture et leurs industries alimentaires, expliquent, au moins en partie, la perte de parts de marché de la France au sein de l'Union européenne. L'essor de l'agriculture polonaise en est une remarquable illustration.

D'autres facteurs ont contribué à la perte de compétitivité de l'agriculture française : en effet, des États membres ayant des coûts de main d'œuvre aussi élevés que la France, comme le Danemark, les Pays-Bas et même l'Allemagne, ont augmenté leurs exportations agricoles et alimentaires sur le marché européen. Explication : dans ces pays, des économies d'échelle ont été obtenues par l'agrandissement des ateliers d'élevage (étables, porcheries, poulaillers).

La transformation et la commercialisation des produits à bas prix en provenance des pays du Mercosur (maïs et soja OGM) et de l'Ukraine (tournesol, poulets) transitant par le port de Rotterdam ont aussi contribué

à faire des Pays-Bas les champions européens des exportations agroalimentaires.

Dans un [livre](#) publié en 2011, je démontrais que l'absence d'accord sur les cultures d'OGM en Europe conduisait à une situation absurde, puisque l'Union européenne importe en grandes quantités des produits OGM, dont elle restreint fortement la culture. En la matière, la France s'est montrée particulièrement zélée en interdisant toute culture d'OGM sur son territoire.

La surtransposition des directives européennes et les (trop) nombreuses réglementations françaises sont également très préjudiciables à notre agriculture et sont parfois kafkaïennes, comme le montrent les règles imposées aux agriculteurs pour la taille des haies.

L'agriculture française ne s'adapte pas assez rapidement à l'évolution des marchés : en privilégiant les produits sous label ou appellation d'origine, elle a laissé aux importations les marchés des produits alimentaires à bas prix que les consommateurs privilégient dans leurs achats, comme c'est le cas pour le [poulet](#).

Face à la pression exercée sur les prix par les enseignes de la grande distribution, qui disposent de centrales européennes d'achat installées hors de France, les pouvoirs publics français ont cherché à rééquilibrer les relations commerciales en faveur des agriculteurs par des lois dites Egalim. Après [trois lois Egalim](#) successives, le bilan est décevant, car le revenu des agriculteurs n'a pas été vraiment amélioré et les relations commerciales n'ont pas été apaisées. Les PME alimentaires, nombreuses dans les zones rurales, sont prises en étau entre les puissantes enseignes de la grande distribution et des agriculteurs dont les prix sont garantis par la loi.

## LE MERCOSUR ET L'UKRAINE

Si les agriculteurs français sont en première ligne contre l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les quatre pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay), c'est qu'ils sont ceux qui ont le plus à perdre.

En effet, l'élevage bovin allaitant (races à viande telles que la charolaise ou la limousine), qui est une spécificité française et irlandaise, va devoir affronter l'augmentation des importations de viandes en provenance de pays du Mercosur, produites dans des grandes exploitations à des coûts bien inférieurs. L'argumentation avancée par la Commission européenne, selon laquelle le quota de 99 000 tonnes représenterait moins de 2% de la production européenne, n'est pas recevable dans la mesure où les importations vont porter sur des morceaux nobles, comme l'aloïau, concurrençant directement la production française et parce que la consommation de viande bovine est en baisse en Europe.

Les autres quotas accordés aux pays du Mercosur dans le traité de libre-échange portent sur des fleurons de l'agriculture française, en particulier le sucre de betterave, qui va subir la redoutable concurrence du sucre de canne brésilien exonéré de droit de douane. Les possibilités offertes pour les vins, les spiritueux et les produits laitiers européens, ainsi que la reconnaissance de quelques indications géographiques, sont loin de compenser les avantages accordés aux productions agricoles du Mercosur.

Ce qui est surtout choquant, c'est que les producteurs des pays du Mercosur ne seront pas tenus de respecter les règles, notamment environnementales, auxquelles sont soumis les producteurs européens, les clauses « miroirs » étant absentes des dispositions de l'OMC. Or la Commission européenne entend scrupuleusement respecter ces dispositions qui sont piétinées par les États-Unis et la Chine.

La Commission européenne devrait plutôt s'inspirer de la proposition de l'Université Laval du Québec[2] visant à équilibrer les accords commerciaux en ajoutant à la seule dimension économique les dimensions environnementale et sociale du développement durable. L'Union européenne pourrait ainsi inclure les trois dimensions du développement durable dans ses accords commerciaux avec des pays tiers.

Les avantages prévus pour les pays du Mercosur sont d'autant plus inquiétants qu'ils s'ajoutent à ceux

[2] La proposition porte sur un projet de convention internationale sur la diversité et la durabilité agricoles et alimentaires.

## 4

accordés à l'Ukraine pour les mêmes productions, notamment les volailles, le maïs, le blé, le soja et le sucre, auxquelles il faut ajouter l'huile de tournesol, dont elle est le premier exportateur mondial. Or l'agriculture ukrainienne dispose de très grands agro-holdings de dizaines, voire centaines, de milliers d'hectares qui ont des coûts de production très inférieurs aux exploitations françaises et de l'Europe occidentale, dont la taille moyenne est encore inférieure à 100 hectares.

#### LE PACTE VERT ET LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, avait fait des questions environnementales et climatiques une priorité de son premier mandat et présenté en 2020, dans le cadre du pacte vert, deux stratégies interférant avec la négociation de la PAC pour les années 2023 à 2027 : la stratégie « de la ferme à la table » et la stratégie pour la biodiversité.

Ces stratégies ont d'emblée suscité des interrogations et des critiques à la suite d'expertises convergentes, y compris celle du centre commun de recherche de l'Union européenne, montrant qu'elles pourraient entraîner de fortes baisses des productions agricoles européennes, supérieures à 10%.

Ces stratégies s'inscrivaient dans une conception punitive et de décroissance de l'agriculture européenne. De plus, certains de ses objectifs étaient irréalistes, comme celui concernant l'agriculture biologique (25% des terres agricoles en 2030), ou contraires à la souveraineté alimentaire de l'Union européenne, comme le retrait de 10% des terres agricoles de la production.

Le recul des partis écologistes aux élections de juin 2024 au Parlement européen a conduit la Commission européenne à réduire les ambitions législatives et réglementaires pour la mise en œuvre de ces deux stratégies, tant il est évident que la nécessaire transition écologique de l'agriculture ne se fera pas sans l'adhésion des agriculteurs et sans leur en donner les moyens. Un changement de méthode de

la Commission est donc nécessaire pour remplacer les contraintes par des incitations.

La Commission a présenté, en juillet 2025, ses propositions pour la future Politique agricole commune des années 2028 à 2034 en même temps que celles concernant la programmation financière de l'Union européenne pour cette période.

Le principal changement porte sur la transformation de l'architecture du budget de l'Union européenne, avec l'abandon des deux piliers de la PAC et le regroupement des financements consacrés à l'agriculture avec ceux des fonds de cohésion dans un grand fonds de cohésion économique, sociale et territoriale. Pour bénéficier de ce fonds, chaque État membre devra préparer un plan de partenariat national et régional (PPNR) conforme aux orientations de la Commission européenne et qui sera approuvé par elle.

Les principales conséquences de cette nouvelle architecture seraient :

- Une dilution des crédits de la PAC dans ce grand fonds.
- Une plus grande marge de manœuvre pour des États membres dans l'affectation des crédits qui leur seront alloués.
- Un renforcement du pouvoir de la Commission, qui négociera avec chacun des États membres et contrôlera l'application de leurs plans.

La Commission a toutefois prévu de garantir 300 milliards € sur la période pour les aides directes aux agriculteurs qui représentent encore près des trois quarts des crédits de la PAC. Cette somme traduit une baisse par rapport à la programmation actuelle estimée à environ 20%. Celle-ci devrait néanmoins être moindre après l'annonce, par la présidente de la Commission en [janvier 2026](#), d'une rallonge de 45 milliards € pour obtenir le ralliement de l'Italie à la majorité des États membres ayant approuvé l'accord de libre-échange avec les pays du Mercosur.

La proposition qui devrait être la plus débattue concerne la dégressivité des aides directes à partir de 25 000 € et

leur plafonnement à 100 000 € par exploitation et par an. En effet, la Commission avait déjà proposé la dégressivité et le plafonnement dans les précédentes programmations. Mais elle s'était heurtée à l'hostilité de l'Allemagne[3] et des pays d'Europe centrale et orientale, qui soutiennent leurs grandes exploitations passées du communisme au capitalisme après la chute du mur de Berlin.

Pourtant, la dégressivité et le plafonnement des aides directes sont plus que jamais nécessaires dans le cadre d'un budget contraint pour, à la fois, assurer une plus juste répartition de ces aides, en préservant la rémunération des exploitations de taille moyenne nombreuses en France et d'autres pays d'Europe occidentale, dégager des financements pour la transition écologique et numérique de l'agriculture et préparer l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Pour surmonter les oppositions à la dégressivité et au plafonnement des aides directes, la Commission pourrait être conduite à relever les seuils et à étaler leur application sur plusieurs années.

Parmi les autres propositions de la Commission, il convient de noter :

- Le remplacement des contraintes de la « conditionnalité » par des mesures environnementales et climatiques incitatives et ciblées, notamment dans le cadre de plans de transition des exploitations.
- Le doublement des crédits pour la gestion des crises.
- Un soutien accru au renouvellement des générations avec la création d'un kit de démarrage pour les jeunes agriculteurs.
- La création d'une nouvelle filière pour les protéagineux, qui devrait largement reposer sur les légumineuses, dont l'intérêt environnemental est indéniable, mais dont le succès dépendra de la capacité de la filière à affronter la concurrence des importations de soja et de tourteaux de soja en provenance des Etats-Unis et des pays du Mercosur.
- La reconduction des programmes européens de distribution des fruits et légumes dans les écoles, dont les conditions de mise en œuvre devraient être simplifiées.

La négociation de la PAC pour les années 2028 à 2034 ne fait que commencer et pourrait durer de nombreux mois.

## LES CONDITIONS DU REDRESSEMENT

Le redressement de l'agriculture française dépendra d'abord d'elle-même à partir d'une analyse lucide des défis auxquels elle est confrontée, d'une part, et de ses atouts et handicaps, d'autre part.

Parmi les défis de l'agriculture française, on peut noter :

- La transition écologique, qui est encore insuffisamment engagée, et l'adaptation au changement climatique.
- La modernisation des exploitations et la maîtrise de leurs coûts de production, dans le cadre des accords de libre-échange, la concurrence des pays tiers disposant d'une agriculture puissante et qui bénéficient de l'ouverture du marché européen, mais aussi des marchés à conquérir dans ces pays.
- La concurrence des agricultures des autres États membres sur le marché unique européen.
- La volatilité croissante des prix sur les marchés agricoles.

Pour relever ces défis, l'agriculture française dispose de plusieurs atouts :

- Son appareil de formation et de recherche (INRAE), ainsi que ses instituts techniques.
- Le fleuron que constitue son industrie des semences.
- Un prix des terres inférieur à celui des pays du Nord de l'Europe.
- Une grande diversité de terroirs et de productions, qui bénéficient de nombreuses appellations d'origine.
- Une gastronomie renommée.
- Des ressources en eau relativement abondantes.

Cependant, elle est handicapée par une réglementation excessive ; des coûts de mécanisation et de main d'œuvre trop élevés ; et un manque d'organisation, d'adaptation à l'évolution des attentes des

[3] Il s'agit pour l'Allemagne des grandes fermes des anciens Lander de l'Est

## 6

consommateurs et d'esprit de conquête sur les marchés extérieurs, en Europe et hors d'Europe.

Les mesures prises pour lever les obstacles à la construction d'ateliers de production, notamment des poulaillers, pour qu'ils atteignent une taille équivalente à ceux de leurs concurrents européens, vont dans le bon sens.

Les autorisations pour la construction de réserves d'eau doivent permettre à la France de rattraper son retard sur ses voisins européens, pour développer une irrigation maîtrisée et faire face aux sécheresses estivales qui sont de plus en plus fréquentes et sévères.

La France doit également mieux utiliser les moyens que l'Union européenne met à sa disposition pour :

- Renforcer les organisations de producteurs et leur capacité de négocier avec la grande distribution et les grandes entreprises alimentaires, en particulier pour réduire le déficit du secteur des fruits et légumes, avec le concours d'une meilleure application en France du programme européen de distribution des fruits et légumes dans les écoles.

- Développer l'utilisation des assurances et fonds mutuels pour garantir le revenu des agriculteurs contre les aléas climatiques, sanitaires et de marché.

Dès que le règlement européen sur les [nouvelles biotechnologies](#)[4] aura été adopté, l'agriculture et l'industrie française des semences devraient pouvoir les utiliser pour adapter les plantes au changement climatique et renforcer les résistances aux maladies.

Le déclassement de notre agriculture s'inscrit dans un déclassement plus général de l'économie française caractérisé par un déficit commercial très important et la disparition de pans entiers de l'industrie de notre pays.

Le redressement opéré au début de la Vème République, avec la mise en œuvre du plan élaboré par Jacques Rueff, montre le chemin à suivre.

---

**Bernard Bourget**

Membre de l'Académie d'agriculture de France

[4] Il s'agit de la mutagénèse qui permet d'accélérer les mutations naturelles.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN  
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.  
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2026

---

**LA FONDATION ROBERT SCHUMAN**, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.